

IMMIGRATION

Un nombre record de demandes d'asile

Les demandes d'asile ont dépassé en 2022 en France le niveau de 2019 et de plus en plus d'étrangers obtiennent une protection. Les régularisations sont en hausse, comme le nombre de premiers titres de séjour délivrés. Par contre, les expulsions sont en net recul depuis 2019.

La parenthèse du Covid-19 se ferme en matière d'immigration. En 2022, le nombre de demandes d'asile en France a retrouvé son niveau de 2019. Un peu plus de 137 000 étrangers ont sollicité une protection, sans compter les 65 000 exilés ukrainiens présents fin 2022 qui bénéficient d'un statut particulier. Ils sont même plus de 156 000 en ajoutant les « Dublinés » déjà passés par un autre pays européen, ce qui est un record si on exclut l'après Seconde Guerre mondiale. Après avoir été assez peu concernée par la crise migratoire de 2015 et 2016, la France est désormais le deuxième pays d'accueil en Europe, derrière l'Allemagne et devant l'Autriche et l'Espagne.

320 000 premiers titres de séjour

Les Afghans restent les plus nombreux avec 22 570 demandes d'asile, devant les Bangladais et les Turcs. En 2022, 56 179 étrangers ont obtenu l'asile, avec un taux de protection de 41,5%, contre 39,2%

en 2021. La hausse régulière de ce taux montre que les demandes d'asile sont de plus en plus fondées, même si Eric Ciotti, le président du parti Les Républicains (LR), affirme que « l'asile est devenu la porte d'entrée légale de l'immigration illégale ». Le nombre de premiers titres de séjour est en forte hausse en 2022. Les préfetures en ont délivré un peu plus de 520 000, soit 42 000 de plus qu'en 2019. Cette augmentation est liée principalement aux étrangers accueillis pour des motifs économiques et aux étudiants. La délivrance de titres de séjours pour des motifs familiaux est stable et correspond à la moyenne annuelle enregistrée sous la présidence de Nicolas Sarkozy de 2007 à 2012.

7 000 expulsions en moins

Plus de 34 000 étrangers ont été régularisés. L'admission exceptionnelle au séjour est surtout en hausse pour les salariés : les régularisations de travailleurs en situation irrégulière ont augmenté de près de 50 % depuis 2019. Beaucoup de ces sans-papiers régularisés occupent des emplois en tension.

Les sorties du territoire d'étrangers en situation irrégulière sont en hausse de 15,5 % en un an mais en recul de 38 % depuis 2019. Les éloignements forcés ont baissé de 40 % : 11 410 étrangers ont été expulsés en 2022 soit 7 500 de moins qu'en 2019. Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin se félicite



En décembre dernier, quelque 200 migrants s'étaient installés devant le Conseil d'État, à Paris, pour réclamer des « solutions d'hébergement ». Photo Sipa/Jeanne ACCORSINI

malgré tout du nombre d'expulsions, en soulignant que « la priorité a été donnée aux étrangers délinquants : 3 615 ont été expulsés en 2022, soit deux fois plus qu'en 2021 ». Ces chiffres de l'immigration étaient très attendus avant le projet de loi qui sera présenté en conseil des ministres mercredi prochain puis probablement examiné au Sénat en mars prochain et à l'Assemblée nationale en mai.

Le vote pourrait tourner au cauchemar pour la majorité qui a besoin des voix des parlementaires LR pour éviter d'utiliser l'article 49-3 qui ne peut être dégainé qu'une seule fois hors lois budgétaires. Le texte durcit les règles du droit d'asile et

rétablit une forme de double peine pour les étrangers délinquants. Mais la droite refuse la création d'un titre de séjour d'un an délivré de plein droit aux sans-papiers ayant travaillé au moins huit mois dans un métier en tension et en France depuis au moins trois ans.

LR dénonce un « appel d'air » et entend montrer qu'il reste un parti d'opposition après son rôle constructif sur la réforme des retraites, avec le risque de laisser le champ libre au RN. Il existe même un scénario catastrophe pour la majorité : une motion de censure déposée par LR qui serait adoptée avec les voix de la Nupes et du RN.

Luc CHAILLOT

L'INFO EN +

■ L'UE veut renvoyer plus de migrants vers leurs pays

Les ministres européens de l'Intérieur, réunis jeudi à Stockholm, ont exprimé leur volonté d'accroître les renvois de migrants en situation irrégulière vers leurs pays d'origine. Au niveau européen, un mécanisme permet depuis 2020 d'utiliser les visas comme levier pour obtenir des États tiers qu'ils prennent leurs ressortissants. Le Conseil de l'UE juge « crucial d'exploiter tout le potentiel de ce mécanisme ».

TRANSPORTS

L'avenir des autoroutes se joue dès aujourd'hui

Les principales concessions autoroutières arrivent bientôt à leur terme. Dans l'intérêt des usagers, l'Autorité de régulation des transports appelle à réduire la durée des futurs contrats à 20 ans. Charge à l'État de trancher.

C'est une nouvelle qui fait tache, à moins d'une semaine de la hausse des tarifs autoroutiers (+4,75 %). Dans son dernier numéro, *Le Canard enchaîné* a révélé l'existence d'un rapport commandé par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, sur les sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA). Le document confidentiel fait état d'une rentabilité proche de 12 % pour les concessions ASF-Escota (Vinci) et APRR-Area (Eiffage), qui exploitent près des deux tiers du réseau autoroutier français. Soit bien plus que les 7,67 % prévus en 2006, au moment de la privatisation des autoroutes.

« Le temps est compté »

Dans son dernier rapport, publié jeudi, l'Autorité de régulation des transports (ART), évoque de son côté un taux de rentabilité interne de 7,8 % pour les concessions historiques et de 6,3 % pour les concessions récentes en 2021. Dit autrement, la rentabilité des



Les principales concessions autoroutières prendront fin dès 2031.

Photo Sipa/Adil BENAYACHE

concessions a légèrement diminué depuis 2017 (0,13 point), mais elle reste située « dans une moyenne haute », décrypte Florence Rousse, vice-présidente de l'ART.

Embarrassé par le rapport déterré par le *Canard*, Bercy assure qu'il se montrera intransigeant quand il faudra renégocier les contrats passés avec les SCA. Justement, les sept principales concessions autoroutières, qui représentent 90 % du réseau concédé, arriveront à leur terme entre 2031 et 2036. « Le temps est d'ores et déjà compté », prévient Patrick Vieux, lui aussi vice-président de l'ART. L'autorité indépendante demande à l'État de s'assurer dès maintenant que les concessions s'achèveront dans de bonnes conditions. Plutôt que de prolonger les contrats actuels, le régulateur suggère de réduire la du-

rée des futures concessions à 20 ans. Une manière de rééquilibrer les négociations entre l'État et les SCA, aujourd'hui en position de force car peu soumises à la concurrence. Pour financer des investissements qui ne pourraient pas être amortis avant l'échéance des concessions, notamment dans un contexte de transition écologique, elle préconise un mécanisme de soulte (somme d'argent reversée en compensation).

L'ART appelle à repenser les règles d'augmentation annuelle des péages, aujourd'hui partiellement indexés sur l'inflation. Des modalités qui profitent aux concessionnaires dans un contexte inflationniste et qui représentent « une perte cumulée pour l'usager de 5,4 milliards d'euros », calcule l'Autorité.

Léa GUYOT

DIPLOMATIE

Détenu en Iran, son identité dévoilée par ses parents

Parmi les sept Français détenus en Iran figure Louis Arnaud, 35 ans, arrêté le 28 septembre alors qu'il visitait le pays, ont révélé jeudi ses parents, soulignant que celui-ci n'est « ni comploteur, ni espion, ni malfaiteur ».

Décrit comme « un grand voyageur », Louis Arnaud, consultant dans le secteur bancaire et originaire de Saône-et-Loire, « est un simple citoyen du monde, qui souhaite le parcourir pour mieux le connaître et le comprendre », écrivent Jean-Michel et Sylvie Arnaud de Montceau-les-Mines. Il avait repris les voyages après la pandémie de Covid-19 le 19 juillet 2022 « en vue de faire un tour du monde ». « Parti

de Paris, il a traversé l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Géorgie et l'Arménie pour arriver en Iran le 2 septembre 2022 » avant son « arrestation arbitraire le 28 septembre à Téhéran », ont-ils détaillé. Il est détenu depuis cette date dans la prison d'Evvin (Téhéran). Selon ses parents, il « n'a pris part à aucune manifestation, ni exprimé d'idées hostiles à l'Iran, à son gouvernement ou à l'islam » qui auraient pu motiver son arrestation. Ils n'ont pu avoir avec lui que « deux brèves conversations téléphoniques » et s'inquiètent de ses conditions de détention « très rudes », redoutant « de très lourdes répercussions physiques et psychologiques ».

EN BREF

JUSTICE Un procès renvoyé faute de magistrats

Le procès d'un attentat déjoué à cinq jours de la présidentielle de 2017, qui s'était ouvert le 5 janvier, a été renvoyé jeudi à une date ultérieure faute de pouvoir remplacer un magistrat de la cour d'assises spéciale de Paris, absente pour raisons médicales. « L'une des magistrats est indisponible pour une durée indéterminée. La cour se retrouve dans l'impossibilité de poursuivre ses travaux. Il convient d'ordonner le renvoi de cette affaire », a annoncé la présidente.

DIFFAMATION Jean-Luc Mélenchon relaxé de poursuites

Le chef de file de la France insoumise (LFI) Jean-Luc Mélenchon a été relaxé jeudi après une plainte en diffamation déposée à son encontre par l'ancien premier président de la Cour des comptes François Logerot. Celui-ci reprochait à Jean-Luc Mélenchon des propos diffusés dans des vidéos et dans un livre après que la CNCCFP eut effectué un signalement portant sur des soupçons d'irrégularité des comptes de LFI lors de la campagne présidentielle de 2017.